

**OBJET RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2007  
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Maire de pourvoir à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée.

Le Maire assure donc la police des funéraires et des cimetières.

Les axes de travail du Service des Affaires Funéraires sont les suivants :

- a) extension du Cimetière de Prima,
- b) informatisation des tâches liées au fonctionnement du Centre Funéraire,
- c) mise en place de l'intercommunalité,
- d) étude des reprises des concessions sur les Cimetières de Prima et de Sainte-Clotilde,
- e) rationalisation du fonctionnement de la Régie des Affaires Funéraires.

**a) Extension du cimetière de Prima**

Au niveau du Columbarium, un projet d'agrandissement est en cours pour une capacité supplémentaire de 700 places.

**b) Activités et informatisation du Centre Funéraire de Prima**

Le nombre des agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2007 à 30.

- Nombre de crémations pour l'année 2007 329,
- Résidents 95,
- Non résidents 234.

Les inhumations en 2007, dans les différents cimetières de la Commune, se sont établies comme suit.

CIMETIERES	FOSSES	CAVEAUX
EST	122	35
SAINTE-CLOTILDE	83	
PRIMA	237	15
BRETAGNE	5	
SAINT-FRANCOIS	3	
BRULE	5	

Au total, 834 opérations funéraires (inhumations et crémations) ont été réalisées en 2007, ce qui représente une moyenne de 2 opérations par jour, y compris les samedis, dimanches et jours fériés (946 opérations en 2006).

L'installation de nouveaux postes informatiques et la formation des agents sur le logiciel « REQUIEM » apportera une aide précieuse à la gestion des cimetières tant sur le plan administratif que sur le plan de la reprise des concessions. Il s'agit là d'un logiciel complet et efficace des affaires funéraires. Il est à noter que le cimetière intercommunal de Bois Rouge s'est également équipé depuis quelques mois déjà de ce dispositif. Les agents seront formés sur ce logiciel et pourront disposer d'une aide technique ultérieure en cas de problèmes (Sociétés BULL/ OFIDIS et CINOR).

**c) Mise en place de l'intercommunalité**

Le nouveau cimetière paysager intercommunal de la CINOR (Parc du Souvenir) permettra de répondre en partie à la demande de nouvelles concessions.

De plus, au regard de la progression constante du nombre de prestations assurées par le Centre Funéraire (nombre de crémations en 2001 : 211 ; en 2007 : 329) des travaux de réhabilitation ont été effectués en 2007. On a maintenant un salon funéraire supplémentaire et trois salons funéraires qui ont été réaménagés afin d'améliorer les conditions d'accueil des familles.

**d) Etude des reprises des concessions  
sur les Cimetières de Prima et de Sainte-Clotilde**

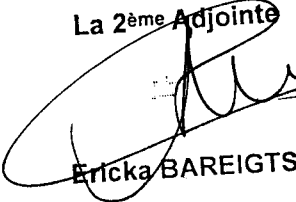

La reprise des concessions est une procédure administrative assez longue et formaliste mais qui permettra à la Commune de récupérer des sépultures en état d'abandon (environ 500 concessions). On peut alors envisager un réaménagement des cimetières concernés : environnement, accessibilité des tombes plus aisée, réattribution des concessions...).

**e) La Régie des Affaires Funéraires**

La Régie ne dispose pas de procédure de contrôle des opérations. Il convient donc de créer entre le service administratif et le service des finances une cellule qui aura pour mission de contrôler l'exécution du Budget Annexe des Affaires Funéraires.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande de prendre acte du Rapport d'Activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent  
La 2<sup>ème</sup> Adjointe  
  
Ericka BAREIGTS  


OBJET **RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2007  
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 23 juin 2008 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Affaire Générale / Entreprise Municipale, 2° Solidarités, et 3° Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2007.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **11 0** JUIL. 2008

**Pour le Maire absent**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe

Ericka BAREIGTS

